



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Travaux-benevoles-de-construction-Un-fantasma-patronal-qui-se-concretise>

Travaux bénévoles de construction - Un fantasma patronal qui se concrétise, dénonce la CSN



- Communiqués -
Date de mise en ligne : mercredi 8 novembre 2017

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 8 nov. 2017 - En déposant le règlement qui autorise le recours à des bénévoles pour des travaux de construction et d'entretien dans les secteurs résidentiel, institutionnel et commercial, le ministère québécois du Travail satisfait un fantasme patronal de déréglementation à outrance, a dénoncé le président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), Jacques Létourneau.

« Ça n'a aucun sens de permettre que de tels travaux puissent être exécutés par des bénévoles, au détriment d'ouvriers spécialisés possédant une formation professionnelle conséquente et une expertise dans l'exécution de tâches précises et complexes, a précisé le porte-parole de la CSN. Toutes les règles de santé et de sécurité, autant que la qualité des travaux et l'imputabilité pour s'assurer de la conformité des travaux, sont ainsi balayées du revers de la main. »

Ces dernières années, pas moins de 200 écoles ont connu un problème de salubrité qui ont rendu des enfants et du personnel malades, en raison d'un sous-financement qui a affecté les services publics. « Plusieurs établissements scolaires sont dans un réel état de délabrement et nous estimons que les travaux d'entretien ou de réfection doivent être exécutés par des personnes compétentes pour prévenir d'autres problèmes de contamination et de moisissure », a poursuivi Jacques Létourneau.

Il en va de même dans la santé et les services sociaux où les coupes budgétaires ont fait des ravages. D'ailleurs, la présence d'amiante dans les établissements publics nécessite le respect de règles et de protocoles rigoureux pour éviter d'autres problèmes de santé et de sécurité du travail.

« Nous avons déjà dénoncé les intentions du gouvernement du Québec de pallier au sous-financement des services publics par le recours au bénévolat, a renchéri le président de la CSN. L'État a une responsabilité de s'assurer que les travaux nécessaires sont de qualité et il doit agir en conséquence. Les surplus dont dispose l'État, qui résultent d'ailleurs de mesures d'austérité, permettent de faire appel à des travailleuses et à des travailleurs spécialisés et, bien entendu, rémunérés. »

La CSN estime en outre que le désassujettissement de l'industrie de la construction, tout en privant de revenus des travailleuses et des travailleurs qui oeuvrent en moyenne moins de six mois par année, encourage le travail clandestin. « Comment ne pas craindre que des jobineux envahissent le secteur résidentiel et commercial en prétextant du bénévolat pour, en fin de compte, priver l'État de revenus, a mentionné le président de la CSN-Construction, Pierre Brassard. Dans le secteur de la construction, le Québec compte sur une main-d'oeuvre compétente et productive qui assure la qualité des réalisations, en raison des normes qui y ont été établies au cours des dernières décennies, comme la formation professionnelle, les règles de délivrance des certificats de compétence et la santé-sécurité.

Jacques Létourneau : « En déposant ce règlement, le gouvernement libéral démontre une fois de plus son préjugé favorable au patronat. Comme employeur, il souhaite sûrement réaliser des économies qui sont contraires aux intérêts de la population, qui plus est, sur le dos des travailleuses et des travailleurs. »